

PROCÈS-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 029-212900344-20251020-PVCM171025-DE

Présents : Jean-René PÉRON, Christian LEGOUT, Brigitte MERRER, Antoine HENRY, Cédric FÉAT, Solène QUEINNEIC, Sylvain CHAMLEY, Carl PARCHEMINAL, Mélanie BRASSEUR

Absents/excusés : Thierry QUIGUER, Kévin LE GALL (procuration à Jean-René PÉRON, Nathalie LAYOUR

Secrétaire de séance : Mélanie BRASSEUR

OUVERTURE DE SÉANCE : 20h30

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18-09-2025 est approuvé à l'unanimité

• **AFFAIRES GENERALES**

D44-PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS 2024

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception du rapport annuel sur le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2024 de Morlaix Communauté.

Le Maire informe que ce rapport répond à une exigence de transparence vis-à-vis des usagers qui peuvent les consulter sur place en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Vote : pris acte

D45 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA CANTINIERE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 20 juin 2025, il avait été approuvé la modification du temps de travail de la cantinière (délibération 24) – la modification du temps de travail dépassant les 10%, il devait être soumis à l'avis du comité social technique du centre de gestion du Finistère. Dans sa séance du 30/09/2025, le comité social technique a rendu son avis :

Le collège des élus émet un avis favorable à l'unanimité.

Le collège des représentants du personnel émet un avis favorable à l'unanimité.

Il est donc demandé au conseil municipal d'acter la modification du temps de travail de la cantinière à compter du 1 novembre 2025.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

D46 GOUTER DU 3^{ème} AGE

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 029-212900344-20251020-PVCM171025-DE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le goûter des ainés aura lieu le samedi 20 décembre 2025 et que c'est l'occasion de le faire au Bistrot du Cragou.

Le goûter est offert par la Commune aux personnes de 68 ans et plus soit nées à compter du 01 Janvier 1957. Afin d'organiser au mieux cette manifestation, un bulletin d'inscription sera annexé au prochain bulletin municipal.

Les conjoints des personnes nées après le 31 décembre 1957 qui souhaitent participer à ce goûter devront s'acquitter d'une participation de 20 Euros.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

• Budget/finances

D47 – MARCHE RENOVATION THERMIQUE ECOLE ET SALLE POLYVALENTE AVEC MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS » : ATTRIBUTION DES LOTS

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'école et de la salle polyvalente avec mise en place d'une chaufferie, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 08 septembre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 25/09/2025 12 heures. Les prestations font l'objet de 7 lots. Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché. La Commission d'appels d'offres s'est réunie le jeudi 9 octobre 2025 et propose d'attribuer le marché pour chacun des lots suivants :

<u>Lot 1 : Terrassement</u>	Entreprise retenue : COBA – Zac de la Boissière 29600 MORLAIX
Montant du marché : 36 252,33 € HT	
<u>Lot 2 : Etanchéité</u>	Entreprise retenue : AEB _5 rue René Peven ZAE de Kervoasdoue 29270 CARHAIX
Montant du marché : 5 910,87 € HT	
<u>Lot 3 : Menuiseries extérieures</u>	Entreprise retenue : QUEINNEC 18 rue de Landivisiau 29400 LAMPAUL-GUIMILLIAU
Montant du marché : 3 427,34 € HT	
<u>Lot 4 : Plâtrerie menuiseries intérieures</u>	Relancer de gré à gré
Pas de réponse	
<u>Lot 5 : Peinture</u>	Entreprise retenue : LE COZ PEINTURE Rue de Kerelisa, 29600 Saint-Martin-des-Champs
Montant du marché : 2 495 €	
<u>Lot 6 : Electricité</u>	Entreprise retenue : ARCEM groupe CADIOU 12 rue de la Gare 29670 TAULÉ
Montant du marché : 10 000 €	
<u>Lot 7 : Chauffage-ventilation</u>	Entreprise retenue : LE BIHAN – Agence de Morlaix ZA Langolvas 29600 GARLAN
Montant du marché : 138 000 €	
Total hors taxes	196 085,54 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission marchés en procédure adaptée ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés de travaux suivant l'avis de la commission d'appel d'offres

D48 – PLAN 500 000 ARBRES – CONVENTION AVEC AN DOUR

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention entre la Commune du Cloître Saint Thégonnec et AN DOUR concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage dans la conduite du projet de plantation et la demande de subvention associée au plan 500 000 Arbres.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

D49 – PROJET LIEU D'EXPOSITION – CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du projet de convention de maîtrise d'œuvre concernant le projet de lieu d'exposition. Il en donne lecture.

Vote : avis favorable pour 9 et 1 abstention au projet

D50 – ACTIVITE CIRQUE ECOLE DU CRAGOU- demande de subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'école concernant un projet cirque.

Le coût de cette opération s'élève à 4 600 € avant financement par d'autres partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à cette opération pour 1 000 €

Vote : avis favorable à l'unanimité

PROJET BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE (Pas de délibération)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition reçue le 02/10/2025 concernant une offre d'installation de bornes de recharges électriques sans aucun investissement de la commune. Ce projet permettrait de proposer aux habitants un service tout en participant à la transition énergétique.

Vote : Ne pas donner suite au courrier de la Société ELECTRIC 55 CHARGING 13120 GARDANNE ; Le SDEF est compétent en la matière – Il pourra être sollicité dans l'avenir.

• Questions Diverses

D51 – LES RUES EN SCÈNES EDITION 2026 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Depuis plus de 20 ans, Morlaix Communauté soutient la diffusion des arts de rue dans les communes de son territoire, au plus près des habitants. Le principe : une programmation de qualité, misant sur le burlesque et l'art circassien, jouant la carte de la pluridisciplinarité, favorisant la diffusion artistique dans l'espace public, privilégiant la relation de proximité entre artistes et spectateurs, garantissant l'accessibilité pour le plus grand nombre et faisant la part belle à l'intergénérationnel.

La période estivale est ainsi ponctuée d'arts de rue en juillet-août et septembre avec plusieurs dates sur la commune de Morlaix et chaque année une date dans trois communes du territoire.

Pour l'édition 2026, il est proposé à la commune d'accueillir ce festival sur une date à savoir le 07 septembre 2026. Une participation financière est attendue à hauteur d'un 1€ par habitant (base INSEE : population DGF à retenir).

Vote : Avis favorable à l'unanimité

HEURE DE CLÔTURE DE SÉANCE : 22 h 30

Le 20 Octobre 2025

Le Maire,

Jean-René PÉRON

